

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES**  
**Extrait du Registre des Délibérations**

Nombre de membres élus au Conseil : 27 dont 27 sont encore en fonction. Séance du 15 Avril 2026. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 25 membres, absents excusés ayant donné procuration : 2 membres, absents excusés : 0 membres, absent : 0 membre

**POINT N° 18****CREATION DE LA COMMISSION « FINANCES »**

Mme la Maire expose :

Conformément à l'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales :

- Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.
- Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Ainsi, il vous est proposé de créer une commission « finances », et de fixer à 7 le nombre de ses membres, en plus de la Maire, qui en est présidente de droit.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Après en avoir délibéré.

**DÉCIDE :**

- DE CRÉER la commission « Finances »
- DE FIXER à 7 le nombre de ses membres.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Nathalie ROUSSEL

La Maire

Noëllie HESTIN

Accusé de réception en préfecture  
068-216802983-20260415-18\_2026-DE  
Date de télétransmission : 21/04/2026  
Date de réception préfecture : 21/04/2026

